

Installation de valorisation de Véhicules Hors d'Usage
dépollués et de métaux ferreux et non ferreux – Commune de
Saint Louis (974)

Pièce jointe n°60- Garanties financières



CONSULTING

SAFEGE
14 Rue Jules Thirel
Bât. A - Bureau 34 - Savanna
97460 SAINT PAUL

Agence de la Réunion

SAFEGE SAS - SIÈGE SOCIAL
Parc de l'île - 15/27 rue du Port
92022 NANTERRE CEDEX
www.safeg.com



Sommaire

1.....	Le dispositif des garanties financières	1
1.1	Principe	1
1.2	Contexte réglementaire	1
1.3	Modalités de constitution	2
2.....	Méthode de calcul	3
2.1	Montant correspondant aux mesures de gestion des produits dangereux et déchets : M_E	3
2.2	Indice d'actualisation des coûts : α	4
2.3	Montant correspondant à la suppression des risques d'incendie ou d'explosion, vidange et inertage des cuves enterrées de carburants : M_I	4
2.4	Montant correspondant à la limitation des accès au site : M_C	4
2.5	Montant relatif à la surveillance des effets de l'installation sur son environnement : M_S	5
2.6	Montant relatif à la surveillance du site : M_G	5
3.....	Application au site de General Autos	7
3.1	Détermination du montant M_E	7
3.2	Détermination de l'indice d'actualisation α	8
3.3	Détermination du montant M_I	8
3.4	Détermination du montant M_C	8
3.5	Détermination du montant M_S	9
3.6	Détermination du montant M_G	9
3.7	Résultat du calcul du montant de garanties financières	9

Table des annexes

Annexe 1: Justificatifs des coûts d'évacuation des déchets

Annexe 2: Exemple de devis pour un diagnostic de la qualité du sol

1 LE DISPOSITIF DES GARANTIES FINANCIERES

1.1 Principe

Depuis le 1^{er} juillet 2012, la législation des installations classées prévoit, pour certaines catégories d'installations, que l'exploitation soit subordonnée à la mise en place de garanties financières. C'est un engagement écrit d'un établissement de crédit ou d'une société d'assurance capable de mobiliser, si nécessaire, les fonds permettant de faire face à la défaillance de l'exploitant dans certains cas de figure problématiques, ceci afin d'éviter que des travaux importants ne restent à la charge de la collectivité publique.

Les installations concernées par les garanties financières sont les suivantes :

- Installations de transit, regroupement, tri ou traitement des déchets soumises à autorisation ou à enregistrement ;
- Installations classées soumises à autorisation suivant une rubrique visée par la directive IED (rubrique 3XXX) sauf activités agricoles, animaux et agroalimentaires ;
- Carrières ;
- Installations de stockage de CO₂ ;
- Installations classées soumises à la directive Seveso III.

Les garanties financières ont ainsi pour objectif de garantir, en cas de défaillance de l'exploitant de ce type d'établissements :

- La surveillance du site et le maintien en sécurité de l'installation ;
- Les interventions éventuelles en cas d'accident avant ou après la fermeture ;
- La remise en état après fermeture.

Ces garanties ne couvrent pas les indemnités dues par l'exploitant aux tiers qui pourraient subir un préjudice par fait de pollution ou d'accident causé par l'installation.

1.2 Contexte réglementaire

Les modalités d'application du dispositif des garanties financières sont fixées par trois arrêtés ministériels :

- Arrêté du 31/07/2012 relatif aux modalités de constitution de garanties financières prévues aux articles R. 516-1 et suivants du Code de l'environnement ;
- Arrêté du 31/05/2012 modifié relatif aux modalités de détermination et d'actualisation du montant des garanties financières pour la mise en sécurité des installations classées et des garanties additionnelles en cas de mise en œuvre de mesures de gestion de la pollution des sols et des eaux souterraines ;
- Arrêté du 31/05/2012 modifié fixant la liste des installations classées soumises à l'obligation de constitution de garanties financières en application du 5^o de l'article R. 516-1 du Code de l'environnement.

Pièce jointe n 60- **Garanties financières**

Installation de valorisation de Véhicules Hors d'Usage dépollués et de métaux ferreux et non ferreux– Commune de Saint Louis (974)



1.3 Modalités de constitution

La détermination du montant des garanties financières est de la responsabilité de l'exploitant et prend en compte les particularités de chaque site (présence de clôtures, piézomètres, coûts d'évacuation des produits et déchets présents sur le site, etc.).

De même, il revient à l'exploitant de choisir une des possibilités proposées à l'article R.516-2 du Code de l'Environnement pour constituer les garanties financières de son installation.

Ces possibilités sont les suivantes :

- Engagement écrit d'un établissement de crédit, d'une société de financement, d'une entreprise d'assurance ou d'une société de caution mutuelle ;
- Consignation entre les mains de la Caisse des dépôts et consignations ;
- Pour les installations de stockage de déchets, fonds de garantie géré par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie ;
- Fonds de garantie privé, proposé par un secteur d'activité et dont la capacité financière adéquate est définie par arrêté du ministre chargé des installations classées ; ou
- Engagement écrit, portant garantie autonome au sens de l'article 2321 du code civil, de la personne physique, où que soit son domicile, ou de la personne morale, où que se situe son siège social, qui possède plus de la moitié du capital de l'exploitant ou qui contrôle l'exploitant au regard des critères énoncés à l'article L. 233-3 du code de commerce. Dans ce cas, le garant doit lui-même être bénéficiaire d'un engagement écrit d'un établissement de crédit, d'une société de financement, d'une entreprise d'assurance, d'une société de caution mutuelle ou d'un fonds de garantie mentionné au d ci-dessus, ou avoir procédé à une consignation entre les mains de la Caisse des dépôts et consignations.

Lorsque le siège social de la personne morale garante n'est pas situé dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen, le garant doit disposer d'une agence, d'une succursale ou d'une représentation établie en France.

Ce qu'il faut retenir...

Conformément à l'article R.516-1 du Code de l'environnement, les installations de transit, regroupement, tri ou traitement des déchets soumises à autorisation ou enregistrement ne sont pas soumises à l'obligation de constitution des garanties financières lorsque le montant des garanties financières établit selon l'article R.516-2 du Code de l'environnement est inférieur à 100 000 €.

2 METHODE DE CALCUL

D'après l'arrêté du 31 mai 2012 modifié relatif aux modalités de détermination et d'actualisation du montant des garanties financières, le montant global de la garantie financière (M) est égal à :

$$M = S_c [M_e + \alpha (M_i + M_c + M_s + M_g)]$$

Avec :

- **Sc** : coefficient pondérateur de prise en compte des coûts liés à la gestion du chantier. Ce coefficient est égal à 1,10 ;
- **Me** : montant, au moment de la détermination du premier montant de garantie financière, relatif aux mesures de gestion des produits dangereux et des déchets présents sur le site de l'installation ;
- **α** : indice d'actualisation des coûts ;
- **Mi** : montant relatif à la neutralisation des cuves enterrées présentant un risque d'explosion ou d'incendie après vidange ;
- **Mc** : montant relatif à la limitation des accès au site. Ce montant comprend la pose d'une clôture autour du site et de panneaux d'interdiction d'accès à chaque entrée du site et sur la clôture tous les 50 mètres ;
- **Ms** : montant relatif au contrôle des effets de l'installation sur l'environnement. Ce montant couvre la réalisation de piézomètres de contrôles et les coûts d'analyse de la qualité des eaux de la nappe au droit du site, ainsi qu'un diagnostic de la pollution des sols ;
- **Mg** : montant relatif au gardiennage du site ou à tout autre dispositif équivalent.

Les détails de la détermination des différents montants listés ci-dessus sont présentés ci-après.

2.1 Montant correspondant aux mesures de gestion des produits dangereux et déchets : M_E

Le montant correspondant aux mesures de gestion des produits dangereux et déchets (M_e), est défini par la formule suivante :

$$M_E = Q_1 \cdot (C_{TR} \cdot d_1 + C_1) + Q_2 \cdot (C_{TR} \cdot d_2 + C_2) + Q_3 \cdot (C_{TR} \cdot d_3 + C_3)$$

Avec :

- **Q** : quantité totale de produits et de déchets dangereux à éliminer (en tonnes ou en litres) ;
- **C_{TR}** : coût de transport des produits dangereux ou déchets à éliminer ;
- **d** : distances entre le site de l'installation classée et les centres de traitement ou d'élimination ;
- **C** : coût des opérations de gestion jusqu'à l'élimination des déchets inertes.

Coûts unitaires (TTC) : les coûts C1, C2, C3, CTR sont déterminés par le préfet sur proposition de l'exploitant.

En cas de devis forfaitaires de la part d'une ou de plusieurs entreprises incluant les coûts des opérations de gestion jusqu'à leur élimination, l'exploitant peut dans ce cas proposer au préfet d'utiliser ces devis forfaitaires en lieu et place de la formule de calcul de M_e .

Pièce jointe n 60- Garanties financières

Installation de valorisation de Véhicules Hors d'Usage dépollués et de métaux ferreux et non ferreux – Commune de Saint Louis (974)



Pour les produits dangereux et déchets pouvant être vendus ou enlevés du site à titre gratuit compte tenu de l'historique de gestion des déchets ou des produits dangereux, de leurs caractéristiques et de leurs conditions de stockage et de surveillance, le coût unitaire à prendre en compte est égal à 0.

2.2 Indice d'actualisation des coûts : α

L'indice d'actualisation des coûts α est défini de la manière suivante :

$$\alpha = \frac{Index}{index_0} \times \frac{(1 + TVA_R)}{(1 + TVA_0)}$$

Avec :

- **Index** : indice TP01 utilisé pour l'établissement du montant de référence des garanties financières fixé dans l'arrêté préfectoral ;
- **Index₀** : indice TP01 de janvier 2011 soit : 667,7 ;
- **TVA_R** : taux de la TVA applicable lors de l'établissement de l'arrêté préfectoral fixant le montant de référence des garanties financières ;
- **TVA₀** : taux de la TVA applicable en janvier 2011 soit 8.5 %.

2.3 Montant correspondant à la suppression des risques d'incendie ou d'explosion, vidange et inertage des cuves enterrées de carburants : M_I

Le montant correspondant à la suppression des risques d'incendie ou d'explosion, vidange et inertage des cuves enterrées de carburants (M_I) comptabilise les coûts de neutralisation des différentes cuves enterrées présentes sur le site.

Le montant correspondant à la neutralisation des cuves enterrées (M_I) est ainsi défini par la formule suivante :

$$M_I = \sum_{\text{nombre de cuves}} C_N + P_B \times V$$

Avec :

- **C_N** : coût fixe relatif à la préparation et au nettoyage de la cuve. Ce coût est égal à 2 200 € ;
- **P_B** : prix du m³ du remblai liquide inerte (béton) 130 €/ m³ ;
- **V** : volume de la cuve exprimé en m³.

2.4 Montant correspondant à la limitation des accès au site : M_C

La limitation des accès au site consiste en la pose d'une clôture autour du site et de panneaux d'interdiction d'accès au lieu. Ces panneaux seront disposés à chaque entrée du site et autant que de besoin sur la clôture, tous les 50 m.

Le montant correspondant à la limitation des accès au site (M_C), est ainsi défini selon la formule suivante :

Pièce jointe n 60- Garanties financières

Installation de valorisation de Véhicules Hors d'Usage dépollués et de métaux ferreux et non ferreux- Commune de Saint Louis (974)



$$M_C = P \times C_C + n_P \times P_P$$

Avec :

- **P** : périmètre de la parcelle occupée par l'installation classée et ses équipements connexes (m) ;
- **C_C** : coût du linéaire de clôture soit 50 €/m ;
- **n_P** : nombre de panneaux de restriction d'accès au lieu. Il est égal à : n_P = Nombre d'entrées du site + périmètre / 50 m ;
- **P_P** : prix d'un panneau soit 15 €.

2.5 Montant relatif à la surveillance des effets de l'installation sur son environnement : M_S

Le montant dédié à la surveillance des effets de l'installation sur son environnement prend en compte la réalisation de piézomètres de contrôles et les coûts d'analyse de la qualité des eaux de la nappe au droit du site.

Le montant correspondant ainsi à la surveillance des effets sur l'environnement (M_S), est défini selon la formule suivante :

$$M_S = N_P \times (C_P \times h + C) + C_D$$

Avec :

- **N_P** : nombre de piézomètres à installer ;
- **C_P** : coût unitaire de réalisation d'un piézomètre soit 300 € par mètre de piézomètre creusé ;
- **h** : profondeur des piézomètres ;
- **C** : coût du contrôle et de l'interprétation des résultats de la qualité des eaux de la nappe sur la base de deux campagnes soit 2 000 € par piézomètre ;
- **C_D** : coût d'un diagnostic de pollution des sols déterminé de la manière suivante :

Coût TTC	Étude historique, étude de vulnérabilité et des investigations sur les sols
Pour un site dont la superficie est inférieure ou égale à 10 hectares	10 000 € TTC + 5 000 € TTC / hectare
Pour un site de plus de 10 hectares	60 000 € TTC + 2 000 € TTC / hectare

2.6 Montant relatif à la surveillance du site : M_G

La surveillance du site consiste en la mise en œuvre d'un gardiennage ou à tout autre dispositif équivalent sur une période de six mois.

Le montant correspondant ainsi à la surveillance du site (M_G), est défini selon la formule suivante :

$$M_G = C_G \times H_G \times N_G \times 6$$

Pièce jointe n 60- **Garanties financières**

Installation de valorisation de Véhicules Hors d'Usage dépollués et de métaux ferreux et non ferreux– Commune de Saint Louis (974)



Avec :

- **C_G** : coût horaire moyen d'un gardien soit 40 € TTC/ h ;
- **H_G** : nombre d'heures de gardiennage nécessaires par mois ;
- **N_G** : nombre de gardiens nécessaires.

Sur proposition de l'exploitant, la méthode de calcul de M_G peut être adaptée à d'autres dispositifs de surveillance appropriés aux besoins du site.

3 APPLICATION AU SITE DE GENERAL ALL AUTOS

3.1 Détermination du montant M_E

$$M_E = Q_1 \cdot (C_{TR} \cdot d_1 + C_1) + Q_2 \cdot (C_{TR} \cdot d_2 + C_2) + Q_3 \cdot (C_{TR} \cdot d_3 + C_3)$$

Les produits dangereux et déchets présents sur le site de Général All Autos sont récapitulés dans le tableau ci-après.

On notera que l'approche forfaitaire est retenue pour le présent calcul.

	Déchets stockés sur le site	Volume (m ³)	Densité moyenne (t/m ³)	Capacité maximale de stockage (t)	Coût d'évacuation (euros)
Q1 déchets dangereux	Catalyseurs usagés	67	0.2	14	0
	Petit électroménager	30	0.3	9	0
	Déchets souillés	1	0.8	0.8	2500
	Huile usagés	1	0.9	0.9	1820
Q2 déchets non dangereux	Ferrailles, métaux ferreux dont VHU dépollués	692	0.2	139	0
	Ferrailles, ferrailles lourdes découpés et métaux broyés	190	0.7	133	0
	Métaux non ferreux	120	0.2	24	0
	Câbles métalliques	30	0.2	6	0
	Résidus de broyage	20	0.1	2	230
Q3 déchets inertes	SO	SO	SO	SO	SO

Le coût d'évacuation sont calculés sur la base des prix hors taxe suivants :

- déchets souillés : 2,80€/kg plus 90€ de frais fixes et 125€ de coût de transport .
- Résidus de broyage : 113.5€/t.
- Les huiles usagées sont évacuées à titre gratuit par la société Sovidange. La vidange du séparateur hydrocarbure est au coût de 1820€ pour 5m³.

On obtient ainsi les coûts de traitement et d'élimination des déchets, et au final le montant M_E ci-après :

		Tonnage stocké	Coût traitement et élimination (euros)
Q1	Déchets dangereux	22.7 t	4320 €
Q2	Déchets non dangereux	575 t	230 €
Q3	Déchets inertes	0 t	0 €

Pièce jointe n 60- Garanties financières

Installation de valorisation de Véhicules Hors d'Usage dépollués et de métaux ferreux et non ferreux- Commune de Saint Louis (974)



Il vient ainsi Me = 4550 €

Les justificatifs des coûts d'évacuation seront mis en annexe 1 du présent document.

3.2 Détermination de l'indice d'actualisation α

$$\alpha = \frac{Index}{index_0} \times \frac{(1 + TVA_R)}{(1 + TVA_0)}$$

Avec :

- **Index** : indice TP₀₁ d'octobre 2019 soit : 111,2.

A noter que suite à la modification de la base de l'indice TP₀₁ en septembre 2014, cet indice doit être corrigé avec le coefficient de raccordement de septembre 2014 (soit 6.5345) afin de pouvoir être comparé avec l'indice TP01 de janvier 2011. On obtient ainsi Index : 726,6.

- **Index₀** : indice TP₀₁ de janvier 2011 soit : 667,7 ;
- **TVA_R** : taux de la TVA applicable en novembre 2019 soit 20% ;
- **TVA₀** : taux de la TVA applicable en 2012 soit 8.5 %.

$$\text{Il vient } \alpha = \frac{726,6}{667,7} * \left(\frac{1+0.085}{1+0.085} \right) = 1,088$$

3.3 Détermination du montant M_I

$$M_I = \sum_{\text{nombre de cuves}} C_N + P_B \times V$$

Le site comportera une cuve aérienne : FOD. La cuve FOD est située à moins de 150 mètres du poteau incendie. Aussi le montant réservé pour la suppression des risques d'incendie et d'explosion est :

$$M_i = 0 \text{ €}$$

3.4 Détermination du montant M_C

$$M_C = P \times C_C + n_P \times P_P$$

Le site est fermé sur tout son périmètre par des murs et des clôtures et il dispose de deux entrées. Le site étant déjà clôturé, le coût d'installation d'une clôture a donc été pris comme étant nul. Seuls les coûts d'installation de panneaux de restriction d'accès ont été pris en compte.

Avec :

- **P** : périmètre du site soit 370 m;
- **C_C** : coût du linéaire de clôture soit 50 €/m (selon l'arrêté du 31 mai 2012) avec 0m de clôture à installer, le site étant déjà clôturé ;
- **n_P** : Nombre d'entrées du site + périmètre / 50 m soit 2 + 370/50 = 7.4 ;
- **P_P** : prix d'un panneau soit 15 €.

Pièce jointe n 60- **Garanties financières**

Installation de valorisation de Véhicules Hors d'Usage dépollués et de métaux ferreux et non ferreux– Commune de Saint Louis (974)



Il vient $M_c = 7.4 \times 15\text{€} = 113 \text{€}$

3.5 Détermination du montant M_s

$$M_s = N_p \times (C_p \times h + C) + C_D$$

Avec :

- N_p : nombre de piézomètres à installer soit 0 ;
- C_p : coût unitaire de réalisation d'un piézomètre soit 300 € par mètre de piézomètre creusé ;
- h : profondeur des piézomètres soit 10 m ;
- C : coût du contrôle soit 2 000 € par piézomètre ;
- C_D : coût d'un diagnostic de pollution des sols pour le site.

Aucune installation de piézomètre n'est requise. En revanche, un diagnostic de pollution des sols pour le dossier de clôture ICPE en fin d'exploitation du site qui s'élève à environ 8000€ (cf. devis joint en annexe 2).

Il vient ainsi $M_s = 8000 \text{€ HT}$

3.6 Détermination du montant M_G

$$M_G = C_G \times H_G \times N_G \times 6$$

Avec :

- C_G : coût horaire moyen d'un gardien soit 40 € TTC/ h ;
- H_G : nombre d'heures de gardiennage nécessaires par mois soit 60 heures ;
- N_G : nombre de gardiens nécessaires soit 0.

Il vient $M_G = 40 \times 60 \times 0 \times 6 = 0 \text{ euros}$

Il n'y aura pas de gardien sur le site.

3.7 Résultat du calcul du montant de garanties financières

Les montants calculés et établis sur devis permettent de déterminer le montant des garanties financières de la demande d'autorisation environnementale présentée par GENERALL AUTOS.

$$M = S_c [M_e + \alpha (M_i + M_c + M_s + M_g)]$$

Avec :

- S_c : coefficient pondérateur de prise en compte des coûts liés à la gestion du chantier. Ce coefficient est égal à 1,10 ;
- M_e égal à 4550 € ;

Pièce jointe n 60- **Garanties financières**

Installation de valorisation de Véhicules Hors d'Usage dépollués et de métaux ferreux et non ferreux- Commune de Saint Louis (974)



- **α** égal à 1,088 ;
- **Mi** égal à 0 € ;
- **Mc** égal à 113 € ;
- **Ms** égal à 8000 € ;
- **Mg** égal à 0 €.

Il vient **M = 1,1 x [4550 + 1,088 x (0 + 113 + 8000 +0)] = 14 714.64€**



Ce qu'il faut retenir...

Ce montant étant inférieur à 100 000€, la société Général Autos sera dispensée de constituer des garanties financières pour l'ouverture de son site à Saint-Louis conformément à l'article R.516-1 du Code de l'environnement.



ANNEXE 1: JUSTIFICATIFS DES COUTS D'EVACUATION DES DECHETS

SUEZ RV Réunion

5 rue de la Pépinière
ZAE la Mare - 97438 Sainte Marie
SAS au capital de 288 000 Euros
Siret : 331 357 160 00075
Tél. 02 62 48 48 80

GENERALL AUTOS
10 RUE VAVANGUE

ZAC FINETTE
97490 SAINTE CLOTILDE
Réunion

ACH09-101

FACTURE

Date	Numéro facture	Echéance	Code client
30/09/2019	1902278	31/10/2019	200748

Désignation	Quantité	Prix unitaire	Montant H.T
<p>CONTRAT DID 00735934</p> <p>Chantier SAINTE CLOTILDE 10 RUE DES VAVANGUES ZAC FINETTE 97490 SAINTE CLOTILDE Bon : XXX209190562 du 26/09/2019</p>			
VMRE fût 200L à ouverture totale	1,000	55,00 €	55,00 €
VMRE cubitainer 1000L scalpé avec bigbag	1,000	90,00 €	90,00 €
VMRE fût 200L à bonde	1,000	55,00 €	55,00 €
DID - Filtres Usagés	85,000	1,10 €	93,50 €
PETM filtres usagés	85,000	1,35 €	114,75 €
DID - Matériaux souillés par substances dangereuses	813,000	1,10 €	894,30 €
PETM matériaux souillés	813,000	1,70 €	1 382,10 €
DID - Solvants organique inflammable non chloré	136,000	0,70 €	95,20 €
PETM liquide inflammable	136,000	0,70 €	95,20 €
Transport local	1,000	123,00 €	123,00 €
Transport local supplémentaire	1,000	41,00 €	41,00 €

- cliq sup
1738013
le 10/10/2019

TOTAL HORS TAXE	3 039,05 €
TVA au taux de 8,50	258,32 €
TOTAL TTC	3 297,37 €

SMTD - ILEVA

17, chemin Jolifond
Basse Terre - BP 560
97410 SAINT-PIERRE

Comptable chargé du recouvrement

GENERALL AUTOS RECYCLAGE
6 CHEMIN MANIRON
ZA DU GOL
97450 SAINT-LOUIS

AC02-45

Titre

N° Client	N° Facture	N° Titre	Exercice	Emis le	Période	Net à payer	
828	7763		2020	05/02/2020	Janvier 2020	9 692.90 EUR	
Détail de la facturation			Quantité	Prix	Taux T.V.A.	Montant H.T.	T.V.A.
DIB BROYE SUD	STOCK CASIER T 6	42.640000 t	100.00 EUR	0.00 %	4 264.00 EUR	0.00 EUR	
TGAP	STOCK CASIER T 6	42.640000 t	13.50 EUR	0.00 %	575.64 EUR	0.00 EUR	
DIB BROYE SUD	STOCK CASIER T 6	42.760000 t	100.00 EUR	0.00 %	4 276.00 EUR	0.00 EUR	
TGAP	STOCK CASIER T 6	42.760000 t	13.50 EUR	0.00 %	577.26 EUR	0.00 EUR	
Détail du montant à régler					Montant H.T.	9 692.90 EUR	
					Montant T.V.A.	0.00 EUR	
					Montant T.T.C.	9 692.90 EUR	

Montant à régler à la réception

INFORMATION :
Le taux de la TGAP est fixé au 1er janvier 2020 à 13.50 €

Payé le 08-04-2020
chq n° 2 112 341

Talon à joindre obligatoirement à tout règlement

Titre Talon

N° Client	N° Facture	N° Titre	Exercice	Emis le	Période	Net à payer	
828	7763		2020	05/02/2020	Janvier 2020	9 692.90 EUR	

GENERALL AUTOS RECYCLAGE
6 CHEMIN MANIRON
ZA DU GOL
97450 SAINT-LOUIS

Merci de libeller vos chèques à l'ordre du Trésor Public

SMTD - ILEVA

17, chemin Jolifond
Basse Terre - BP 560
97410 SAINT-PIERRE

Edition du 05 févr. 2020

RECAPITULATIF DES PASSAGES

Référence client	
Destinataire	GENERALL AUTOS RECYCLAGE
Raison sociale	
Type	Prof. Région Sud
N°	828

Référence facture	
Période	Janvier 2020
N° de facture	7763
N° Titre	

Unité de quantification : Tonne							
DIB BROYE SUD							
Date	N° de bon	Immatriculation	Transporteur	Filière	Producteur/Destinataire	Provenance/Exutoire	Quantité
02/01/20 08:27:17	625466	AB788SW	GENERALL A STOCK CASIER	GENERALL AUTOS RE	SAINT LOUIS		10.100000
06/01/20 10:04:07	626021	AB788SW	GENERALL A STOCK CASIER	GENERALL AUTOS RE	SAINT LOUIS		11.520000
06/01/20 11:06:17	626047	AB788SW	GENERALL A STOCK CASIER	GENERALL AUTOS RE	SAINT LOUIS		11.100000
13/01/20 08:48:19	627178	AB788SW	GENERALL A STOCK CASIER	GENERALL AUTOS RE	SAINT LOUIS		9.920000
20/01/20 08:25:16	628408	AB788SW	GENERALL A STOCK CASIER	GENERALL AUTOS RE	SAINT LOUIS		8.800000
28/01/20 07:24:56	629747	AB788SW	GENERALL A STOCK CASIER	GENERALL AUTOS RE	SAINT LOUIS		9.740000
28/01/20 11:43:58	629874	AB788SW	GENERALL A STOCK CASIER	GENERALL AUTOS RE	SAINT LOUIS		9.200000
30/01/20 07:29:19	630169	AB788SW	GENERALL A STOCK CASIER	GENERALL AUTOS RE	SAINT LOUIS		9.140000
30/01/20 14:10:38	630340	AB788SW	GENERALL A STOCK CASIER	GENERALL AUTOS RE	SAINT LOUIS		5.880000
Total DIB BROYE SUD							Quantité : 85.400 t



VIDANGE SERVICE

ASSAINISSEMENT

Zone d'Activité du Gol Route de l'Étang Salé les Hauts 97450 SAINT LOUIS

SARL au capital de 710320,00000000 €
Tél : 0262 911 911
Fax : 0262 913 913
Email : infos@vidangeservice.net



RCS SAINT-PIERRE B 437 500 507
SIRET 43750050700029
CAISSE D'EPARGNE
BIC CEPAPFRPP131
IBAN FR7611315000010801571220805

GENERALL AUTOS RECYCLAGE
6 Chemin Maniron
ZA DU GOL
97450 SAINT LOUIS

AC 03-19

V. REFERENCES

N° Bon de commande :
Affaire suivie par Gerald WEIGEL
FACTURE ° : FA142616.20/GW
OBJET : Pompage Séparateurs - 5M3

Saint Louis, le mardi 10 mars 2020

Description	Unité	Qté	P.U. HT	Montant HT	TVA
Vidange de séparateur à hydrocarbures (Forfait 0 à 3m3) y compris transport sur site de traitement. 5% DE REMISE	U	1,00	260,53	260,53	8,50
Vidange séparateur à hydrocarbures. Par m3 supplémentaire au delà du forfait. 5% REMISE	M3	1,00	78,16	78,16	8,50
Traitement. Effluents liquides - Fourniture d'un bordereau de suivi de déchets et certificat de traitement.	M3	5,00	267,00	1 335,00	8,50

Ch

*Payé le 08-04-2020
chq n° 2 112 347*

Récapitulatif des échéances :

Date d'échéance	Mode de paiement	Montant de l'échéance	Solde dû
10/03/2020	Chèque	1 815,95 €	1 815,95 €

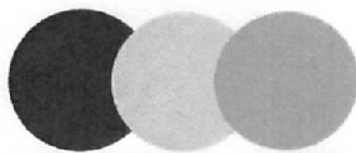
Escompte pour règlement anticipé : 0%

En cas de retard de paiement, une pénalité égale à 3 fois le taux d'intérêt légal sera exigible (Décret 2009-138 du 9 février 2009).

Pour les professionnels, une indemnité minimum forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement sera exigible (Décret 2012-1115 du 9 octobre 2012).

Taux	Base HT	Montant TVA
8,50	1 673,69	142,26

Total HT	1 673,69
Total TVA	142,26
Total TTC	1 815,95
Acomptes	0,00
Net à payer	1 815,95 €
Solde dû	1 815,95 €



VIDANGE SERVICE

ASSAINISSEMENT

Zone d'Activité du Gol Route de l'Etang Salé les Hauts 97450 SAINT LOUIS

SARL au capital de 710320,00000000 €

Tél : 0262 911 911

Fax : 0262 913 913

Email : infos@vidangeservice.net



RCS SAINT-PIERRE B 437 500 507

SIRET 43750050700029

CAISSE D'EPARGNE

BIC CEPAPRPP131

IBAN FR761131500010801571220805

GENERALL AUTOS RECYCLAGE

6 Chemin Maniron

ZA DU GOL

97450 SAINT LOUIS

V. REFERENCES

N° Bon de commande :

Affaire suivie par Gerald WEIGEL

FACTURE ° : FA142616.20/GW

OBJET : Pompage Séparateurs - 5M3

Saint Louis, le mardi 10 mars 2020

Description	Unité	Qté	P.U. HT	Montant HT	TVA
Vidange de séparateur à hydrocarbures (Forfait 0 à 3m3) y compris transport sur site de traitement. 5% DE REMISE	U	1,00	260,53	260,53	8,50
Vidange séparateur à hydrocarbures.Par m3 supplémentaire au delà du forfait. 5% REMISE	M3	1,00	78,16	78,16	8,50
Traitement. Effluents liquides - Fourniture d'un bordereau de suivi de déchets et certificat de traitement.	M3	5,00	267,00	1 335,00	8,50

Récapitulatif des échéances :

Date d'échéance	Mode de paiement	Montant de l'échéance	Solde dû
10/03/2020	Chèque	1 815,95 €	1 815,95 €

Escompte pour règlement anticipé : 0%

En cas de retard de paiement, une pénalité égale à 3 fois le taux d'intérêt légal sera exigible (Décret 2009-138 du 9 février 2009).

Pour les professionnels, une indemnité minimum forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement sera exigible (Décret 2012-1115 du 9 octobre 2012).

Taux	Base HT	Montant TVA	Total HT
8,50	1 673,69	142,26	1 673,69
			Total TVA 142,26
			Total TTC 1 815,95
			Acomptes 0,00
			Net à payer 1 815,95 €
			Solde dû 1 815,95 €

VIDANGE SERVICE

ASSAINISSEMENT

ZA du Gol - 97450 SAINT-LOUIS

Tél. : 0262 911 911

Fax : 0262 913 913

E-mail : infos@vidangeservice.net

WWW.VIDANGE-SERVICE.COM

WWW.VIDANGE-SERVICE.NET

N° SIRET : 437 500 507 00029

ISO 9001
BUREAU VERITAS
Certification



BON D'INTERVENTION

192615
58416

DATE : 09/03 2020

CLIENT : GENERAL Autos Recyclage

LIEU D'INTERVENTION : ZA du Gol

N° Véhicule 25118FS 974

Heure d'arrivée sur place : 9H00

Heure départ : ____ H ____ Délais jusqu'au lieu déversement ____ H ____

PRESTATION EFFECTUEE

Vidange de fosse septique (forfait 0/4 m3)		Curage manuel ou hydrocurage simple
Vidange de bac à graisse (forfait 0/3 m3)		Hydrocurage + aspiration (maxi 1m3)
Vidange de décanteur (forfait 0/4 m3)		Débouchage
Vidange de S. hydrocurage (forfait 0/4 m3)		Main d'oeuvre (heure)
Mètre cube (m3) supplémentaire(s)		Déplacement
Descellement / scellement (1/2 heure à 2 ouvriers)		
Tampon fonte hydraulique	0 x 0	Inspection par caméra vidéo
Pompage sur place		Test d'étanchéité à l'air
Pompage + transport/enlèvement	m3	Test d'étanchéité à l'eau
Hydrocurage + aspiration (camion combiné 7/10 m3)		Test à la fumée
Hydrocurage + aspiration (camion combiné 20 m3)		Forfait
Nettoyage au jet sous pression		Metrage / quantité suivant rapport

OBSERVATIONS (1)

<input type="checkbox"/> Fosse septique	<input type="checkbox"/> Bac à graisses	<input type="checkbox"/> Décanteur	<input type="checkbox"/> Autre
<input type="checkbox"/> Non vu(e) car enterré(e) profondément, couvert(e) par dalle béton, non repéré(e) ou autre	<input type="checkbox"/> Polyéthylène (PEHD)		
<input type="checkbox"/> Chargé(e)	<input type="checkbox"/> Très chargé(e)	<input type="checkbox"/> Présence de beaucoup de graisses	<input type="checkbox"/> Béton
<input type="checkbox"/> Déformé(e)	<input type="checkbox"/> Cassé(e)	<input type="checkbox"/> Fissuré(e)	<input type="checkbox"/> Plyester
<input type="checkbox"/> Effondré(e)	<input type="checkbox"/> Envahie par des racines	<input type="checkbox"/> Dalle effondrée	<input type="checkbox"/> Autre matériau
<input type="checkbox"/> Niveau anormalement bas	<input type="checkbox"/> Non étanche	<input type="checkbox"/> Entrée / sortie inversées	
<input type="checkbox"/> Niveau anormalement haut faisant présager d'un dysfonctionnement du système filtrant			
<input type="checkbox"/> Filtre ou préfiltre colmaté	<input type="checkbox"/> Etat du filtre ou préfiltre non constaté (couvert, fermé ou inaccessible)	<input type="checkbox"/> Pas de filtre ou préfiltre	
<input type="checkbox"/> Présence de racines	<input type="checkbox"/> Absence de matériau filtrant dans le filtre ou préfiltre	<input type="checkbox"/> Autre	
<input type="checkbox"/> Lit d'épandage, drainage ou puisard colmaté	<input type="checkbox"/> Etat de lit d'épandage, drainage ou puisard non constaté		
<input type="checkbox"/> Curage effectué d'amont en aval	<input type="checkbox"/> Canalisation probablement cassée	<input type="checkbox"/> Canalisation cassée	<input type="checkbox"/> Canalisation défectueuse
<input type="checkbox"/> Diamètre canalisation insuffisant	<input type="checkbox"/> Canalisation en contre-pente	<input type="checkbox"/> Canalisation écrasée	<input type="checkbox"/> Présence de racines
<input type="checkbox"/> Présence de graisses	<input type="checkbox"/> Présence sable, gravier ou terre	<input type="checkbox"/> Laitance de béton	<input type="checkbox"/> Usage du papier toilette inadapté
<input type="checkbox"/> PVC	<input type="checkbox"/> Polyéthylène (PEHD)	<input type="checkbox"/> Amiante ciment	<input type="checkbox"/> Béton
<input type="checkbox"/> Fonte	<input type="checkbox"/> Acier	<input type="checkbox"/> Caniveau carré sous dalleau	<input type="checkbox"/> Autre
<input type="checkbox"/> Regard non accessible	<input type="checkbox"/> Regard défectueux	<input type="checkbox"/> Cunette à refaire	<input type="checkbox"/> Regard effondré
<input type="checkbox"/> Tampon fermeture à refaire	<input type="checkbox"/> Dimensions inadaptées	<input type="checkbox"/> Présence de racines	<input type="checkbox"/> Autre
<input type="checkbox"/> Béton	<input type="checkbox"/> Polyéthylène (PEHD)	<input type="checkbox"/> PVC	<input type="checkbox"/> Amiante ciment
<input type="checkbox"/> Autres constatations	Vidange du séparateur hydrocarbure - 5m ³ pas de coude plongeant fond de la cuve fissuré		

Prise de photo(s) numérique(s)

Demande de devis

RISQUE DE REBOUCHAGE RAPIDE

Pour l'entreprise (signature)

Le client ou son représentant (cachet + signature)

NOM

NOM

VELLETTI

Dipoux Etie

Le client a été avisé qu'il doit remettre immédiatement la fosse septique en eau (débit d'un robinet normal pendant 1/2 heure par m³ soit 1h30 pour une fosse de 3 m³).

Le système filtrant de la fosse étant défectueux, il n'est pas souhaitable de la remplir en eau avant d'avoir effectué les réparations.

GENERAL
6, Chemin Martron
ZAC du Gol
97450 - SAINT-LOUIS
+262(0)2 62 91 45 86
+262(0)2 62 91 45 88

infos@vidangeservice.net

De: recyclage-qse@generallautos.fr
Envoyé: jeudi 5 mars 2020 15:24
À: infos@vidangeservice.net
Objet: Vidange séparateur hydrocarbure

Bonjour ,
Nous aurions un séparateur hydrocarbure à vidanger .

Vous pourrez vidanger à partir de 15 h .

Dans un soucis d'organisation , je vous remerciais de me confirmer la date de votre venue.

Cordialement

--
ANGALAMA Nicolas
Coordinateur QSE
GENERALL AUTOS RECYCLAGE
6 CH Maniron ZAC du GOL
97450 St Louis
Tel : 0262 91 45 86
recyclage-qse@generallautos.fr



ANNEXE 2: EXEMPLE DE DEVIS POUR UN DIAGNOSTIC DE LA QUALITE DU SOL

GENERALL AUTOS

Proposition technique et financière



SITE de SAINT LOUIS

Diagnostic de pollution

ENVIROTECH – Ingénierie de l'Environnement

SARL au capital de 4000 euros

4 résidence Ti Moulin – 10 chemin Tour des Roches

97460 SAINT PAUL

contact@envirotech-ing.fr – 0262 266 321

N° de SIRET : 799 509 518 00020

PTF20-133
15/09/2020

SOMMAIRE

1	Contexte et objet de la consultation	3
2	Présentation d'ENVIROTECH Ingénierie	3
3	Offre technique.....	4
3.1	Objectifs	4
3.2	Textes de références	4
3.3	Méthodologie.....	6
3.3.1	Etape 1 : Etude historique et documentaire.....	6
3.3.2	Etape 2 : Mission A200 - Prélèvements, mesures, observations et/ou analyses sur les sols	7
4	Offre de prix	10
5	Conditions d'exécutions	10
5.1	Délais d'exécution.....	10
5.2	Assurances.....	10
5.3	Fournitures des rapports	10
5.4	Conditions de règlement	10
5.5	Variation de prix – validité de l'offre.....	11
5.6	Divers	11

1 Contexte et objet de la consultation

La société GENERALL AUTOS a acquis un ensemble de terrains et de construction de type hangars sur la commune de SAINT LOUIS- LE GOL. Le site était occupé par une société de traitement des Véhicules Hors d'Usage et de maintenance automobile jusqu'en 2019.

La société GENERALL AUTOS souhaite réaliser sur ce site une activité de traitement des CHU. Dans ce cadre, elle a déposé un dossier de demande de déclaration. LA DEAL a demandé à GENERALL AUTOS de compléter son dossier par un diagnostic de pollution.

La présente offre est établie suite à visite du site réalisée le 10 septembre en présence de Jean Louis MUSSARD..

La méthodologie proposée est conforme à la circulaire ministérielle d'avril 2017, circulaire définissant la méthodologie relative à la réalisation d'un diagnostic de pollution et à la gestion des sites et sols pollués.

2 Présentation d'ENVIROTECH Ingénierie

ENVIROTECH est une structure créée pour répondre à vos besoins sur l'ensemble de vos problématiques environnementales.

Fort de leurs expériences et de leurs connaissances approfondies du contexte réunionnais, les collaborateurs d'ENVIROTECH vous accompagnent dans vos projets d'aménagement du territoire et de développement industriel.

Notre souhait est de participer à vos projets dès leurs premières phases de réflexion, et de constituer un véritable référent technique dans leur gestion environnementale.

ENVIROTECH intervient dans les domaines suivants :

- **Gestion des problématiques de pollution des sols, de désamiantage et de démolition** : diagnostic, assistance technique et maîtrise d'œuvre ;
- **Gestion des projets d'aménagement** :
 - Hydraulique : réalisation de notices de gestion des eaux pluviales, dossier loi sur l'eau, étude de conformité au PPRI, assistance technique et maîtrise d'œuvre ;
 - Assainissement : étude d'assainissements autonomes et semi collectifs ;
 - Réglementaire : étude « cas par cas », étude d'impact ;
 - Etc.
- **Gestion environnementale de sites industriels** :
 - Dossier ICPE ;
 - Suivi environnemental de site ;
 - Accompagnement lors de demandes de la DEAL ;
 - Rapport d'activité environnemental ;
 - Etudes odeurs ;
 - Etc.

Les intervenants sur votre projet seront Yoann DOSSEUL et Benjamin TESSIER.

Yoann DOSSEUL, Ingénieur en Génie Industriel de l'Environnement, sera le responsable de l'étude et votre interlocuteur principal. Il intervient depuis 13 ans dans les problématiques de gestion environnementale dans le cadre de projets d'aménagement du territoire et de projets de développement industriel. Spécialisé dans le domaine des Sites et Sols pollués, il a réalisé de nombreux projets similaires.

Benjamin TESSIER, chargé d'études en environnement, assistera Yoann DOSSEUL pour la réalisation de cette étude. Il réalisera notamment l'ensemble des prestations de terrain.

3 Offre technique

3.1 Objectifs

L'objectif de la présente mission est de vérifier l'état de pollution des sols avant reprise de l'activité par GENERALL AUTOS.

Les textes de références applicables aux sites potentiellement pollués seront utilisés en référence. Ils sont rappelés au paragraphe suivant.

Les prestations réalisées comprennent :

- La réalisation d'une étude historique et documentaire (identification des sources de pollution potentielle avant exploitation du site et pendant son exploitation) ;
- La réalisation d'investigations (sondages, prélèvements et analyses) ;
- La réalisation d'un rapport de synthèse.

La méthodologie et les textes applicables sont présentés ci-après.

Il est bien noté que l'objectif du diagnostic est de définir l'absence ou la présence de pollution. La présente mission n'a pas pour vocation à dimensionner précisément les pollutions éventuellement en présence et ni à en définir les modes de gestion.

3.2 Textes de références

Notre proposition se base sur les textes et outils de la politique nationale de gestion des sites et sols pollués en France d'avril 2017.

La codification des prestations de service relatives aux sites et sols pollués donnée par la norme AFNOR NFX 31-620 a été révisée récemment pour être rendue conforme aux textes publiés par le ministère chargé de l'environnement.

Cette codification comporte d'une part des prestations globales et d'autre part des prestations élémentaires, qui sont décrites ci-après. **En gras, figurent les prestations objet du présent devis.**

Prestations globales

Code	Description
AMO	Assistance à maîtrise d'ouvrage
LEVE	Levée de doute
EVAL	Evaluation (ou audit) environnementale des sols et des eaux souterraines
CPIS	Conception de programme d'investigation ou de surveillance
PG	Plan de gestion
IEM	Interprétation de l'état des milieux
CONT	Contrôles
XPER	Expertise

Prestations élémentaires

Code	Description
Diagnostic de l'état des milieux	
A100	Visite du site
A110	Etudes historiques, documentaires et mémorielles
A120	Etude de vulnérabilité des milieux
A200	Prélèvements, mesures, observations et/ou analyses sur les sols
A210	Prélèvements, mesures, observations et/ou analyses sur les eaux souterraines
A220	Prélèvements, mesures, observations et/ou analyses sur les eaux superficielles et/ou les sédiments
A230	Prélèvements, mesures, observations et/ou analyses sur les gaz du sol
A240	Prélèvements, mesures, observations et/ou analyses sur l'air ambiant et les poussières atmosphériques
A250	Prélèvements, mesures, observations et/ou analyses sur les denrées alimentaires
A260	Prélèvements, mesures, observations et/ou analyses sur les terres excavées
Evaluation des impacts sur les enjeux à protéger	
A300	Analyse des enjeux sur les ressources en eaux
A310	Analyse des enjeux sur les ressources environnementales
A320	Analyse des enjeux sanitaires
A330	Identification des différentes options de gestion possibles et réalisation d'un bilan coûts/avantages

Dans le cadre de cette mission, nous réaliserons une évaluation (ou audit) environnementale des sols (EVAL) comprenant les prestations suivantes :

- **A100 : Visite de site ;**
- **A110 : Etudes historiques, documentaires et mémorielles ;**
- **A200 : Prélèvements, mesures, observations et/ou analyses sur les sols.**

3.3 Méthodologie

3.3.1 Etape 1 : Etude historique et documentaire

L'étude historique et documentaire a pour objectif de définir les activités qui se sont succédées sur le site au fil du temps et de préciser si leur nature a pu ou non générer des pollutions et sur quelle zone le cas échéant.

- **A100 : Visite de site**

Dans le cadre de cette étude, nous prévoyons d'effectuer une enquête de terrain et de son voisinage proche. Cette visite aura pour objectif de préciser son occupation, de recenser ses activités et installations présentes sur le site et dans ses environs, ainsi que sur le milieu naturel.

Seront effectués :

- Une inspection détaillée des lieux et installations dont le but sera de localiser les équipements ou accidents ayant engendrés ou susceptibles d'avoir engendrés la pénétration de composés polluants dans le sol ou le sous-sol, et de déterminer la nature de ces substances (en complément des documents existants) ;
- Une « enquête de quartier » : constat des usages du sol, repérage des autres installations industrielles voisines, repérage des éventuels puits particuliers, ravines ou sources visibles, interrogation des riverains ;
- Une inspection des alentours immédiat du projet afin de définir le contexte environnemental du site.

- **A110 : étude historique, documentaire et mémorielle**

Cette phase consiste à rassembler et à synthétiser les informations et documents disponibles sur les installations qui sont ou qui ont été abritées sur le site étudié et à proximité afin :

- D'identifier les activités qui s'y sont succédées ;
- Le cas échéant, de dresser une liste la plus exhaustive possible des substances potentiellement polluantes utilisées sur site au cours de son activité ;
- De recenser les incidents et les accidents susceptibles d'avoir engendrés un impact sur l'environnement.

Cette étude sera réalisée à partir des données bibliographies récoltées lors :

- D'une consultation des bases de données Internet "BASIAS" et "BASOL" ;
- D'une consultation et d'une analyse des photographies aériennes disponibles à l'I.G.N. (Institut Géographique National), en sélectionnant plusieurs photographies prises à différentes dates dans le passé ;
- D'une consultation des études environnementales, des diagnostics de pollution, des comptes rendus de travaux de dépollution ayant pu être réalisés au droit du secteur ;

- **Rapport de synthèse**

Un rapport de synthèse reprenant l'ensemble des éléments issus des enquêtes de terrains et des données bibliographiques sera réalisé.

Ce rapport présentera l'évolution spatio-temporelle du site sur la base de photographies aériennes.

Les sources de pollution potentielles passées ou existantes seront cartographiées.

Le programme d'investigation pourra être revu suite aux conclusions de l'étude documentaire.

3.3.2 Etape 2 : Mission A200 - Prélèvements, mesures, observations et/ou analyses sur les sols

a. CPIS – conception du programme d'investigations

Le programme d'investigations sera adapté à la suite des études historiques et documentaires. En cas de présence d'activités polluantes avérées, un avenant à notre mission sera proposé afin de rechercher les polluants correspondant à ces activités.

Programme d'investigations

Le programme de reconnaissance proposé ci-après est défini sur la base des éléments en notre possession à date de rédaction de la présente offre. L'implantation des sondages est précisée ci-après :

1. A proximité de l'ancien point de vente – au droit jardinière – profondeur 3 mètres
2. A proximité du caniveau baie d'entretien – partie amont- profondeur 1 mètre
3. A proximité du caniveau baie d'entretien – partie aval - profondeur 1 mètre
4. A proximité Séparateur Hydrocarbures – profondeur 3 mètres
5. Angle du site opposé au portail d'entrée - profondeur 1 mètre
6. A proximité Collecteur eaux pluviales entrée du site – profondeur 3 mètres
7. Intérieur bâtiment démontage VHU caniveau de collecte - profondeur 1 m

Les analyses réalisées porteront sur les paramètres suivants : HCT (C10/C40), HAP, METAUX LOURDS

Les échantillons prélevés correspondront aux sols en contact direct avec les pollutions potentiels.

Descriptif des investigations

L'ensemble des investigations sera réalisé conformément aux guides et normes en vigueur. La méthodologie de réalisation des prélèvements et analyses est rappelée ci-après :

Sondages tarière mécanique : des sondages tarière mécanique seront réalisés à l'aide d'une foreuse lourde. Cette technique est retenue au droit des zones présentant un revêtement de surface ou ne permettant pas l'accès à une pelle mécanique. La remise en état sera réalisée soit avec du béton, soit avec de l'enrobé à froid.

Variante : Sondages Pelle mécanique : En cas d'impossibilité de réaliser les sondages à la sondeuse lourde (délais de mobilisation supérieure à 2 semaines), des sondages à la pelle mécanique seront réalisés. Les sondages seront rebouchés avec les matériaux du site. Les points de sondages seront réalisés hors zones devant conserver une forte étanchéité (plate forme béton). La remise en état des bétons/enrobés n'est pas prévu. Le diagnostic présentera des incertitudes élevées et présentera le risque d'être rejeté par la DEAL ou de nécessiter une intervention complémentaire qui fera l'objet d'un avenant).

b. Réalisation des investigations

Travaux préparatoires

Au vu des délais, aucune DICT ne sera réalisée. Le repérage des réseaux est de l'entière responsabilité de GENERALL AUTOS. En cas de dommage sur réseau non repéré, la responsabilité d'ENVIROTECH ne pourra être engagée.

L'ensemble des sondages sera implanté en présence d'un responsable GENERALL AUTOS et de l'ingénieur responsable du projet pour ENVIROTECH.

Suivi des investigations

L'ensemble des investigations sera suivi par un technicien spécialisé. Il disposera de l'ensemble des équipements de protection individuel nécessaires.

Réalisation des prélèvements

Les prélèvements seront réalisés par un technicien spécialisé muni de gants en nitrile jetables à usage unique (une paire de gants neufs pour chaque prélèvement) éliminant ainsi tout risque de contamination croisée. L'outil de prélèvement sera nettoyé à l'eau claire après chaque prélèvement.

Les observations organo-leptiques (tests, odeur, couleur et indices de pollution) relevées sur le terrain et l'analyse des zones potentiellement contaminées mises en évidence permettront de sélectionner avec pertinence les échantillons à envoyer pour analyses.

Chaque prélèvement fera l'objet d'une fiche d'échantillonnage, qui comprendra les informations suivantes :

- Le nom du projet, le numéro du sondage, la date du sondage, le type de sondage, les noms et qualités du personnel d'exécution ;
- L'implantation du sondage ;
- Les éventuelles venues d'eau et le niveau de l'eau en fin de forage ;
- Les échantillons prélevés ;
- Des photographies des fouilles et/ou cutting de forage ;
- Les coordonnées x, y et z en wgs 84 utm 40 s – précision < 3 m – levé GPS ;

- Les remarques et observations liées à la réalisation des ouvrages (difficultés, constats, incidents...);
- La description géologique et les côtes des terrains traversés ;
- Les indices visibles de pollution (présence et nature de remblais, indices organoleptiques, etc.).

Réalisation des analyses

Les échantillons prélevés seront transmis au laboratoire EUROFINS agréé COFRAC et Ministère de l'Environnement pour la réalisation des analyses.

L'envoi des échantillons sera réalisé sous 48 heures. Le délai de transports est de 24 heures, hors contraintes douanières.

Les échantillons de sols seront conservés en zone réfrigérée pour une durée de 1 mois.

c. Rapport de synthèse

Un rapport complet de diagnostic sera réalisé, rapport intégrant l'étude historique et documentaire ainsi que le diagnostic de terrain. Le rapport comprendra les éléments suivants :

- L'historique du site ;
- Une description complète du site, mettant en évidence les points critiques ;
- Une synthèse des investigations réalisées ;
- La conclusion des investigations et de l'état de pollution du site.

4 Offre de prix

Tâche	DESIGNATION	U	Qté	Prix unitaire (euro HT)	Montant total (euro HT)
Etude préalable					
A100	Visite de site, enquête de voisinage	J ING	0,5	550,00	275,00
A110	Etude historique, documentaire et mémorielle : consultation des archives communales et départementales, acquisition des photographies aériennes historiques, interprétation des données	J ING	1,5	550,00	825,00
CPIS	Plan d'investigations	J ING	0,5	750,00	375,00
Investigations sondeuses lourde - étape 1					
A200-1	Lancement , implantation des sondages	J TECH	0,25	500,00	125,00
A200-2	Location sondeuse lourde - 1 journée	F	1	3200,00	3 200,00
A200-2 VAR	Location pelle mécanique - 1 journée	F	1	800,00	
A200-3	Réalisation de 8 sondages à la pelle mécanique de 1 à 3 mètres de profondeur (hors pelle mécanique), y compris - Suivi des sondages par un technicien spécialisé - Coupes techniques des sols, relevés des indices de pollution et éventuelles mesures in situ - Prélèvements des échantillons de sols	J TECH	1	590,00	590,00
A200-4	Analyses sur 10 échantillons composites - HCT/HAP/METAUX	U	7	80,00	560,00
Logistique - envoi des échantillons					
A200-6	achat des flacons et transport aérien	U	7	25,00	175,00
Rapport de synthèse					
A200-7	Rapport de synthèse	F	1	1200,00	1 200,00
TOTAL GENERAL DE LA MISSION					
				TOTAL HT	7 325,00
				TVA - 8,5%	622,63
				TOTAL TTC	7 947,63

5 Conditions d'exécutions

5.1 Délais d'exécution

Le rapport vous sera remis sous 5 semaines après réception d'un bon de commande sous réserve de disponibilité de l'atelier de sondage.

5.2 Assurances

ENVIROTECH est contractant d'une assurance garantissant leur responsabilité civile professionnelle.

5.3 Fournitures des rapports

Nous vous remettrons l'ensemble des rapports sous les formats suivants :

- 1 rapport pdf.

5.4 Conditions de règlement

Les conditions de paiement sont les suivantes :

- 30% d'acompte à la commande ;
- Facturation mensuelle, à l'avancement

- Paiement date de facturation.

5.5 Variation de prix – validité de l'offre

La présente offre est valable 3 mois.

5.6 Divers

Restent à la charge du client :

- L'information des administrations (commune, DEAL...);
- L'accès au site ;
- La fourniture de données en sa possession ;
- Les investigations non prévues au devis et pouvant être nécessaire suite à l'étude documentaire ;
- Rebouchage des tranchées en cas d'investigations à la pelle mécanique (hors remise en œuvre des matériaux) ;

Il est noté que la solution de réalisation d'investigation à la sondeuse lourde est à privilégier afin de pouvoir réaliser des investigations au droit des sources de pollution. La pelle mécanique ne permettra pas cette précision et pourra engendrer des limites à nos conclusions.

Fait à Saint Denis, le 14/09/2020
Yoann DOSSEUL

ENVIROTECH INGENIERIE
4, résidence Ti Moulin
10, chemin Tour des Roches
97460 SAINT PAUL
TEL : 0262 26 83 21
SIREN : 799 509 518
SARL au capital de 4 000 €

Bon pour accord conformément à la présente offre

Nom du signataire :

Date de commande :

Signature et cachet :